

CAISSE DES ECOLES

Publié le : COMITE DU : 30 novembre 2023
Présents : 3 DELIBERATION N° : 40/2023
Représentés : 3
Absents : 5 DGA DE SECTEUR : ANNE FEVRIER -LAMY
Pour : 12 SERVICE : CAISSE DES ECOLES
Contre :
Abstention : AFFAIRE SUIVIE PAR : AMELIE TORET

APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE REGISSANT LES RELATIONS ENTRE LA VILLE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS ET LA CAISSE DES ECOLES

LE COMITE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de l'Education et notamment les articles L.212-10 à L.212-12 et R.212-24 à R.212-33-2

VU le projet de convention-cadre entre la Ville et la Caisse des écoles ;

CONSIDERANT que dans le respect de l'autonomie de la Caisse des Ecoles et dans l'intérêt d'une bonne organisation des services, la Ville de Sainte Geneviève des Bois s'engage à apporter à la Caisse des Ecoles et pour certaines fonctions son savoir-faire et son expertise. Dans un souci de transparence, la convention cadre liant la Ville et la Caisse des Ecoles précise la nature des prestations apportées par la Ville et la Caisse des Ecoles et précise leurs modalités de calcul et remboursement ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention cadre et ses annexes régissant les relations entre la Ville de Sainte Geneviève des Bois d'une part, et la Caisse des Ecoles, d'autre part ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention-cadre entre la Commune de Sainte Geneviève de Bois et la Caisse des Ecoles;

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-trois, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 6 novembre se sont réunis à la Maison des Services Publics, sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

Etaient présents :

Présents : M. Philippe ROGER, M. Héritier LUNDA, , Mme Brigitte JAUNET, Mme Cédride FERREIRA, Mme Stéphanie GONCALVES, M. Dimitri GORGE BERNAT, Mme Amandine JAULMES, Mme Eugénia-Mihaela GUENOUNOU, M. Emmanuel CUADRADO

Représenté :

M. Jérémy NEZZAR, représenté par M. Adrien PIERSON
M. Frédéric PETITTA donne pouvoir à M. Philippe ROGER.
Mme Karla AREL donne pouvoir à Mme Brigitte JAUNET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice de la Caisse des Ecoles et peuvent valablement délibérer.

Etaient excusés :

M. Marc LE MEUR, Mme Mélanie SCHLATTER, Mme Sonia KADDOUR, Mme Jocelyne LENHART, Mme Fabienne GUYOT.

Etaient présentes également : Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance.

Monsieur le Vice-président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

<u>Nombre de membres</u>	
Composant le comité : 17	
En exercice	: 17
Présents	: 9
Absents	: 5
Représenté	: 3